

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achuesic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217343001

Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils Itée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 \$ (contrat : 13 746 238,54 \$ et dépenses : 2 061 935,78 \$) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 \$ (contrat : 17 220 668,06 \$ et dépenses : 2 583 100,21 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A: 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217343001

Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils Itée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 \$ (contrat : 13 746 238,54 \$ et dépenses : 2 061 935,78 \$) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 \$ (contrat : 17 220 668,06 \$ et dépenses: 2 583 100,21 \$) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A : 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (Contrat A);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A) ;*
- *Contrat de plus de 10 M\$ (Contrat B).*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, des réservoirs et des stations de pompage d'eau potable.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que ces contrats couvrent la gestion de projets, la réalisation d'études, la conception et la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance de travaux pour rattraper le déficit d'entretien des infrastructures de l'eau. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 91 jours et a permis de recevoir 5 soumissions. Il est à noter que, parmi les 7 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres, aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 8,56% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle pour le contrat A. Il existe par ailleurs un écart de 25,28% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat A). Quant au contrat B, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 14,55% défavorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, il a été expliqué les distinctions relatives aux différentes méthodes de rémunération (horaire versus par pourcentage), qui expliquerait l'écart entre le prix de l'adjudicataire et celui de la deuxième plus basse soumission conforme (contrat A). Des précisions sont également données sur le processus d'évaluation des soumissions suivi par le Service de l'approvisionnement ainsi que sur la façon de déterminer les contingences pour les contrats de la Ville. Enfin, il est mentionné que la durée de ces ententes-cadres est déterminée de façon à couvrir l'ensemble du projet et ainsi éviter des problèmes de coordination dans la réalisation des projets. La Commission se dit satisfaite des explications obtenues.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$ (Contrat A) ;*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
 - o *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A);*
- *Contrat de plus de 10 M\$ (Contrat B);*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE217343001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.